

"Le Clos des Abeilles"

PLAN DE
COMMERCIALISATION

LEGENDE:

-  Accès aux lots
-  Zone constructible en R+1 maximum
-  Zone constructible en RdC uniquement (des différences de hauteurs s'appliquent à l'intérieur de la zone)
-  Noue/fossé
-  Arbre existant à conserver

RAPPEL: la plantation de 1 arbre de haut jet par tranche de 200m² de surface de lot est obligatoire, à choisir parmi les variétés suivantes: Chêne, Erable, Frêne, Mélià, Robinier, Tilleul, Fruitier (amandier, figuier).
PAS DE RESINEUX

Echelle: 1/400
16/07/2026



Nota: les surfaces et les côtes mentionnées sont indicatives,
elles ne seront définitives qu'après bornage et implantation.
Aménagements paysagers non contractuels